

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
10 — — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les récits mis en circulation sur une prétendue conversation du pape et de M. Gladstone ont été démentis. *Le Corriere italiano*, ayant insisté sur l'authenticité de cette nouvelle, reçoit en termes formels, du *Daily Telegraph*, un nouveau démenti ainsi conçu :

Il est vrai que M. Gladstone, à titre de visiteur anglais à Rome, a présenté ses respects au souverain pontife, et qu'il a été reçu comme les visiteurs de distinction le sont toujours par ce bienveillant souverain. Mais il n'y a pas eu autre chose dans cette entrevue qu'un échange des courtoisies habituelles.

Ce qu'on a dit « d'une offre de médiation entre le pape et le royaume d'Italie » est de pure invention. La mise en évidence du mensonge est immédiatement à néant les absurdes commentaires qui en ont été la suite.

Un journal de Madrid, la *Epoca*, répète, après plusieurs feuilles italiennes, que le roi de Naples, François II, entend continuer de résider à Rome et ne consentirait pas à la condition que le gouvernement italien lui aurait faite, de rentrer dans la possession de ses biens dès qu'il sortirait d'Italie.

Le Pape s'est rendu, le 4 novembre, suivant l'usage, à l'église de Saint-Charles au Corso. Le lendemain, Sa Sainteté s'est promenée sur la place d'Espagne et dans plusieurs rues de la ville. Elle n'est montée en voiture que sur la place de Saint-Laurent en Lucina.

Victor-Emmanuel, accompagné des princes royaux, a fait son entrée à Venise le 7 novembre, à onze heures quinze minutes du matin, au milieu des acclamations de tout le peuple.

Un canot somptueux, à leur arrivée à la gare, a reçu Sa Majesté et les princes, tandis qu'une infinité de gondoles richement parées, portant l'élite de la noblesse vénitienne, suivaient l'embarcation royale en faisant pleuvoir sur elle un déluge de fleurs. Devant la Piazzetta, entre le lion de Saint-Marc et la statue de saint Théodose, la gondole royale s'est arrêtée, comme au temps des doges, et le roi a mis pied à terre. A ce moment l'enthousiasme, déjà si grand, augmente encore; les cris d'allégresse, les vivats, tous ces bruits si doux à l'oreille d'un souverain, éclatent de toutes parts; chacun se précipite et se heurte; les hommes agitent leurs chapeaux, les femmes leurs mouchoirs. Le roi s'avance sous une avalanche de fleurs, et c'est sur ce tapis qu'il marche vers la cathédrale pour assister au *Te Deum*.

La cérémonie religieuse terminée, Sa Majesté est entrée dans le palais royal, où elle a reçu les autorités et les corps constitués. Après la réception, elle s'est montrée au balcon. A cette vue, Venise entière a battu des mains et s'est livrée aux mêmes transports qu'à l'arrivée du monarque. Le roi paraissait aussi heureux qu'ému de l'accueil qu'il recevait.

Le soir, le Grand Canal, la place Saint-Marc, la Piazzetta présentaient un spectacle féerique. Des flots de lumière, jaillissant de tous côtés, dessinaient mille arabesques étincelantes.

La foule ne cessait de circuler à travers ces merveilles, témoignant à chaque pas son admiration par une exubérance de gestes et de paroles qu'on ne trouve que chez les méridionaux.

Aux termes du traité de paix entre la Saxe et la Prusse, il est stipulé que les agents diplomatiques de la Prusse représenteront la Saxe partout où cette puissance n'a pas de représentants. Une correspondance de Berlin nous apprend aujourd'hui que les rapports diplomatiques entre la Saxe et la cour de Londres vont cesser. Dès lors, la représentation de la Saxe à Londres rentrant dans le cas prévu par l'art. 5 du traité de paix saxo-prussien, l'ambassadeur de Prusse à Londres sera chargé dans cette capitale des intérêts de la Saxe.

L'Angleterre, qui a provoqué cette rupture de relations diplomatiques avec la Saxe, apporte son concours à la politique prussienne et ouvre la voie à une série de faits analogues, qui pourront se produire partout où l'influence de la Prusse l'emportera sur celle de la Saxe.

Le roi de Saxe avait-il prévu de quelle extension l'article 5 du traité de paix était susceptible et comment cet article pouvait achever l'annihilation de la Saxe à l'extérieur par la rupture successive de ses relations diplomatiques ? Il est permis d'en douter.

Le parti libéral prussien s'agitte pour assurer la majorité à ses coreligionnaires politiques dans le Parlement de l'Allemagne du Nord.

Un comité central s'est formé à Berlin pour diriger le mouvement.

L'assemblée des patriotes allemands qui a été tenue à Stuttgart le 12 novembre, a pris les résolutions suivantes :

Formation d'une confédération du Sud unie par les liens politiques et militaires les plus étroits pour sauver le foyer de la liberté.

Etablissement d'un comité résidant à Heidelberg, sous la présidence de M. Welker.

L'assemblée s'est prononcée en outre pour le service militaire obligatoire pour tous, et ayant le moins de durée possible.

On mande de Berlin, le 12 novembre :

Le ministre des finances a présenté aujourd'hui à la chambre des députés le budget pour 1867. Le gouvernement n'ose pas encore de la faculté qui lui a été accordée de recourir à un emprunt.

Les recettes de 1866 s'élèvent à 168,804,000 thalers, en tenant compte d'un excédant des contributions de guerre de 4,600,000 thalers. Les recettes dépassent donc de 7,210,000 thalers les évaluations; 2,400,000 doivent être employés à l'amélioration du traitement des employés, à des dotations pour les instituteurs et à une augmentation de la solde pour les soldats.

Un télégramme de Vienne nous apprend que le gouvernement autrichien vient d'inviter la Prusse à entrer en négociation avec lui pour la révision du traité commercial existant entre l'Autriche et le Zollverein.

FEUILLETON.

59

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

TROISIÈME VOLUME.

(Suite.)

— Oh ! murmura Jétiot, ma fille est heureuse, je puis mourir... et pourtant je mourrais plus tranquille, si j'avais vu le maître de Treffieux... je l'ai vu tout le jour; où donc est-il ?

— Sur la route de Treffieux, répondit le maître des Sapins.

— Est-il parti depuis longtemps ?

— Il sait que le malheur vous a frappé une fois de plus... repartit M. Des Torranches, qui comprit la pensée de Jétiot.

— Alors, répliqua le braconnier, qui lui aussi comprit la pensée du vieux gentilhomme, que Dieu me laisse vivre jusqu'à son retour, car, pour revenir, il ne sera pas seul.

Jétiot porta péniblement la main à son front, à sa poitrine, et de nouveau murmura :

— La tête est prise, le souffle ne va plus !...

Puis une sorte de somnolence s'empara du blessé; son œil se ferma, ses lèvres s'agitèrent : il pria.

Un peu plus tard il fut tiré de sa torpeur par un sanglot de Mme Arnould.

— Qui pleure encore ? reprit-il faiblement. Je vois autour de moi tant de monde, que je ne sais à qui attribuer ce sanglot... Si c'étaient les regrets d'une mère !

L'écrivain et M. Des Torranches se regardèrent avec effroi; l'œil effaré de la Nanette cherchait à lire dans l'œil du moribond.

— Les mères qui renient leurs enfants, reprit-il, ne pleurent pas... à la place du cœur elles ont une pierre qu'elles jettent un jour à celui qui leur a tout donné !

— Père, ne parlez plus, dit avec caresse la jeune femme; votre esprit est troublé par le mal, les dires de la fièvre ne devraient pas m'impressionner, et pourtant votre parler me gêne.

Jétiot sourit.

— Tu es grande maintenant, poursuivit-il sans regarder personne, il faut que je te dise qui tu es... Ce portrait que tu portes est celui de ta mère... et moi... Ne pleure pas, dit-il à Mme Arnould; l'autre n'est que le sang de mon sang; toi tu es pour moi la pensée du Seigneur... pour ne pas te quitter je

m'en irais loin d'elle... pas aujourd'hui, puisqu'elle vient pour se ranger vers toi...

Dans cette chambre on ne voit pas d'étoiles... Quelle heure est-il?... fait-il jour, fait-il nuit?... Je ne distingue pas... mes souvenirs s'envolent; comme les oiseaux noirs de cette ruine, ils passent sur ma tête... chez qui suis-je donc? qui m'a frappé? Cette blessure au front me vient d'elle; pour la sauver, j'avais livré mon corps à des bandits.

— Père, père, ne parlez plus !... répéta doucement la jeune femme.

Le maître des Sapins crut remarquer qu'il était pénible pour Mme Arnould que le blessé évoquât devant lui ses souvenirs.

— J'ai vu Jétiot ces jours derniers, dit le vieillard; pendant deux heures il a pensé tout haut devant moi.

— Et ce besoin que j'avais de m'entretenir avec vous, repartit le moribond, dénonçait chez moi le pressentiment instinctif de ma fin prochaine... me voici donc arrivé... le voyage est fini... triste voyage !... Et pourtant, si dès ma naissance j'étais maudit, de temps à autre Dieu m'a plaint : il m'avait ôté mon enfant, il m'a donné la Nanette.

J'étais fou... j'étais seul... en sortant d'un fourré comme une bête fauve, songeant à ce père qui atti-

rait sur moi la dérision, à ma mère frappée à mort, à son bourreau que j'avais tué, à cette autre mère qui me dérobaient mon bien, je commençai une autre vie.

— Et les loups qui me menaçaient vous suivirent... répondit la jeune femme; mais alors les yeux ne brillaient plus, leurs regards radoucis semblaient veiller sur nous...

— Depuis ce moment, que de veilles !... interrompit le braconnier; le jour des terreurs lancinantes... la nuit des terreurs insensées, des rêves de prison, d'infamie... une chèvre, moins facile à cacher que nous deux, car elle bêlait... Mais avec elle ta nourriture était assurée... Puis des glaçons, des neiges; puis le chant des oiseaux; puis des nuits tièdes, des fleurs partout, le besoin de sommeil, et sur ma tête ce cri fatal, poussé par quelque bûcheron : — Sauve-toi !

Le moribond se tut, la Nanette anxieuse interrogea son poulx.

— Fourche ! murmura le vieillard, est-il plus mal ?

— Non, répondit la jeune femme, il parait assoupi.

L'œil de l'écrivain se fixa sur le visage du blessé, Jétiot se plaignait faiblement. Tout-à-coup il ouvrit

Les journaux ont reçu sur les élections de Genève les dépêches suivantes :

Genève, 12 novembre.

De graves désordres ont eu lieu hier au soir à Carouge, puis à Genève, à la suite du vote pour les élections du grand conseil. A Carouge, les indépendants ont été chassés violemment du logis électoral vers cinq heures et empêchés de voter jusqu'à la fermeture du scrutin. Il y a eu quelques blessés.

A sept heures et demie du soir, après la fermeture du scrutin, une bande composée d'environ 200 individus de Carouge a attaqué à l'improviste le palais électoral de Genève, mais elle a été énergiquement repoussée par les indépendants.

Renforcée par un certain nombre de radicaux, cette bande revint à la charge, chercha à enfoncer les portes et les fenêtres du palais électoral, et attaqua les indépendants qui occupaient l'intérieur, à coups de pierres. Les fenêtres furent brisées; mais les indépendants, armés de hancs, de balustrades et d'autres objets, firent une sortie, repoussèrent une seconde fois les assaillants et maintinrent intactes les urnes électorales que la bande voulait détruire.

La gendarmerie étant arrivée, l'ordre fut rétabli. Vers dix heures, le conseil d'Etat réuni a fait entrer dans la caserne le bataillon de sapeurs-pompiers. Environ quatorze blessés, presque tous indépendants, ont été portés à l'ambulance; les assaillants avaient emporté les leurs.

Ce matin, la ville était agitée. Le dépouillement du scrutin est commencé; il sera terminé dans l'après-midi.

La liste indépendante a triomphé dans la ville avec une majorité de 650 voix, et sur la rive droite avec une majorité de 450 voix.

Sur la rive gauche, la liste des radicaux a passé avec 600 voix de majorité.

Par suite de ces élections, le grand conseil se trouve composé de 63 indépendants et de 41 radicaux.

L'agitation se calme.

On écrit de Saint-Petersbourg, le 11 novembre:

Un décret impérial abolit les servitudes, les surtaxes et monopoles qui grevaient 450 villes du royaume de Pologne, et qui constituaient, en vertu d'anciens droits féodaux, des propriétés soit de l'Etat, soit de quelques-uns des habitants de ces villes.

L'Etat renonce à ses droits gratuitement; les propriétaires particuliers seront indemnisés. Plus de 400,000 bourgeois et cultivateurs, demeurant sur le territoire de ces villes, pourront désormais, par la voie du rachat, acquérir des propriétés foncières.

On nous mande de Londres que la reine de Danemark, lors de son récent séjour dans cette ville, n'a pas rendu de visite à la reine d'Angleterre, qui, comme on sait, a toujours fait valoir son influence personnelle en faveur du prince d'Augustenbourg.

Dans le conseil tenu samedi par la reine Victoria au château de Windsor, il a été ordonné que la réunion du Parlement fût encore prorogée au mardi 15 janvier prochain.

Une dépêche de Barcelone, du 11 novembre, dit que les nouvelles publiées par des journaux français, relativement à une insurrection en Catalogne, sont controuvées. La tranquillité est complète dans le district.

L'Express du 12 novembre, signale une lettre particulière annonçant que M. Seward donnerait probablement sa démission à cause du décès de sa fille bien-aimée, et que cette démission entraînera d'importants changements dans le cabinet des Etats-Unis.

Des avis de Shang-Haï du 11 octobre, transmis par la télégraphie privée, annoncent que l'on s'attend au Japon à voir la guerre qui existait entre le prince de Nagato et le taïcoun se terminer, par suite de la mort récente de ce souverain.

Une dépêche de ce jour confirme la nouvelle de la mort du taïcoun. Cinq hauts dignitaires, ajoute l'Indépendance, ont obtenu l'insigne honneur de s'ouvrir le ventre à cette occasion.

On lit dans la France :

Une nouvelle importante nous est transmise par le télégraphe de New-York, sous la date du 10 novembre.

Le général Sherman est parti pour le Mexique.

Les dernières nouvelles de New-York ne semblaient pas faire pressentir cette résolution.

Le titulaire de la légation des Etats-Unis au Mexique est M. Campbell, et nous lisons dans le Courrier des Etats-Unis, du 27 octobre, qu'une indisposition avait ajourné son départ, et qu'il n'avait pas encore, à cette date, reçu ses dernières instructions.

Quelles raisons ont motivé le choix du général Sherman dans les circonstances actuelles et quelles sont les instructions données au vainqueur d'Atlanta?

Nous ne tarderons pas sans doute à être fixé sur ce point. Mais il ne faut pas oublier que l'empereur Maximilien a fait connaître sa ferme résolution de défendre son trône, une fois les troupes françaises parties. Or, les décisions prises à Washington semblent se référer au cas où l'empereur aurait pris le parti de

se retirer ou d'abdiquer, à moins toutefois que le président des Etats-Unis, vaincu sur le terrain électoral, n'ait eu la pensée de chercher une puissante diversion à l'extérieur, pour reconquérir sa popularité perdue, ou du moins fortement compromise.

Le Courrier des Etats-Unis, du 31 octobre reproduit l'article suivant du Times, de New-York, dont les affirmations, relativement aux affaires du Mexique, sont trop graves pour qu'elles ne soient pas prochainement ou confirmées ou démenties.

On remarquera naturellement dans cet article ce qui a trait à la mission du général Sherman.

Le Times s'exprime en ces termes :

« Washington, 30 octobre.

Le colonel Lewis Campbell, ministre des Etats-Unis au Mexique, est parti d'ici hier soir, avec des lettres l'accréditant auprès du gouvernement de Juarez, et des instructions conformes de tous points à l'arrangement tripartite qui vous a été précédemment communiqué, entre les Etats-Unis, la France et la république mexicaine.

Aux termes des arrangements aujourd'hui accomplis, Napoléon doit commencer à retirer l'armée française du Mexique le mois prochain, et quoiqu'il ait une année à partir de cette époque pour compléter l'évacuation, il est plus que probable que toute l'armée sera partie dès le 1^{er} janvier prochain.

Naturellement, avec le retrait de l'armée française, Maximilien se retire.

Il est à propos de constater que cette détermination du gouvernement politique du Mexique a été obtenue par des négociations amicales avec toutes les parties intéressées.

Par suite des grands changements qui résulteront au Mexique du règlement de ses affaires gouvernementales, et de la faiblesse du gouvernement de Juarez après la guerre prolongée qu'il a été forcé de soutenir, il est devenu nécessaire pour maintenir son existence, — dans l'intérêt de toutes les nations impliquées, — qu'un gouvernement stable lui soit garanti par quelque puissance sérieuse.

Il est possible que l'expression « garantie » soit un peu trop forte pour désigner la position prise envers la république par le gouvernement des Etats-Unis; mais l'administration se charge d'exercer envers le gouvernement de Juarez au Mexique un protectorat qui ne prendra une forme active que dans un cas prévu. En termes plus clairs, notre armée de Rio-Grande et notre flotte du Golfe, se tiendront prêtes à assister Juarez, dans le cas où cela deviendrait nécessaire pour établir son autorité comme président de la république, et pour mettre en plein fonctionnement le mécanisme d'un gouvernement républicain.

Afin de régler avec intelligence l'exercice

de cette intervention possible, l'administration a décidé d'envoyer, avec le ministre Campbell, un officier militaire de haut rang, de capacité éminente et de jugement sûr, investi des pouvoirs nécessaires pour agir dans le cas prévu. On a désigné le général W. T. Sherman pour cette mission, et aussi le général H. S. Hancock, en cas de refus du premier.

Il n'entre pas dans le plan adopté d'envoyer aucune force américaine au Mexique jusqu'à ce qu'il se présente quelque circonstance qui nécessite ce mouvement. Mais on espère que l'attitude ainsi prise ostensiblement par les Etats-Unis, en envoyant au Mexique un officier investi de ce pouvoir, sera suffisante pour contenir les divers meneurs politiques de ce pays, ainsi que les factions rivales qui se le disputent, — et pour amener une soumission unanime au seul gouvernement qui puisse prétendre à quelque régularité constitutionnelle ou à quelque capacité de se maintenir par lui-même.

En considération des bons offices rendus par les Etats-Unis au Mexique, le gouvernement de ce dernier pays, qui est ainsi reconnu et établi, consent à céder aux Etats-Unis le territoire dont la définition vous a été précédemment communiquée. Il n'est pas encore possible de vous donner exactement la délimitation de ce territoire. Mais la frontière future des Etats-Unis au sud-ouest s'éloignera probablement du Rio-Grande au point où elle le fait aujourd'hui; de ce point, se dirigeant plus au sud, elle courra en droite ligne au golfe de Californie, touchant ce golfe en un point au sud de Guaymas, de manière à inclure ce port important dans les limites des Etats-Unis.

Nous gagnerons alors la totalité de la péninsule de la Basse-Californie, plus les plus précieuses portions des Etats de Sonora et de Chihuahua, avec leurs immenses dépôts de métaux précieux, la navigation incontestée du golfe de Californie, et une route plus courte et plus praticable vers les côtes du Pacifique.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis, sous la date du 30 octobre :

La « question feniane » prime en ce moment toutes les autres. L'agitation que le verdict du jury de Toronto a causée dans le public a gagné les sphères gouvernementales, et le président a cru devoir intervenir dans cette affaire pour empêcher que la sentence de mort prononcée contre les chefs fenians le colonel Lynch et le prêtre John Mac Mahon, soit exécutée.

Au Canada cette condamnation préoccupe tous les esprits et menace de soulever des orages. A New-York, à Buffalo, à Saint-Louis, à Louisville, des sociétés, des meetings, des comités, pétitionnent pour que le gouvernement des Etats-Unis intervienne plus énergiquement en faveur des condamnés et obtienne

es yeux. Dans ce regard, il y eut une frayeur si manifeste, que la jeune femme recula épouvantée.

— Seigneur, ayez pitié de nous! murmura-t-elle.

— Qui vient? dit Jétiot en faisant un effort suprême pour se lever, sauvez-moi!.....

Mme Arnould, retenant le blessé, prêta l'oreille. Deux chevaux lancés à fond de train attaquaient le pavé de la cour.

— Les gendarmes! cria Jétiot, sauvez-moi!

— Le docteur Vigier! répondit la jeune femme.

— Pauvre malheureux! soupira Lucien Arnould.

IX. — LES ADIEUX.

Le maître de Treffieux était parti suivi du spahis. Avoir Mayer avec lui, c'était pour l'officier double chance d'arriver au but de son voyage, qui devait être une course désordonnée... C'était un cheval de rechange, par une nuit ténébreuse, dans des chemins encombrés de neige et de glaçons.

Décrire ce voyage serait raconter des péripéties d'un intérêt secondaire, en présence des événements qui se préparent chez Rufus, il fut un tourbillon vivant au milieu des tourbillons de frimas.

En arrivant à la grille du château, le comte fut surpris d'y voir un homme. Mourad, effrayé, fit un

écart, et Mayer, qui voyait dans ce pays drames sur drames, redoutant quelque criminelle tentative contre son officier, poussa vivement Baba-Ali, se plaçant ainsi entre son commandant et cette ombre immobile.

— Qui va là? cria-t-il.

— C'est moi, répondit Déséchaud; le bourgeois des Gouttes se meurt; je viens chercher la demoiselle Du Taillis.

Le maître de Treffieux fut frappé de la coïncidence de ces deux agonies, qui, peut-être au même instant, allaient faire orphelines Jeanne et Louise.

La cloche tinta, une fenêtre s'ouvrit, et Jeanne demanda :

— Maître, est-ce vous?

— Oui, répondit l'officier.

Peu après Michel ouvrait la porte de la cuisine, et Jean-Louis paraissait à l'entrée des écuries.

Retenues par un de ces pressentiments inexplicables, les jeunes filles ne s'étaient pas couchées : à cette heure avancée de la nuit, elles veillaient encore; et, chose étrange, quand parurent dans le salon le jeune comte et l'artisan, leurs deux questions furent identiques; toutes deux s'enquirent si un malheur les frappait.

Seulement Mlle Du Taillis parut surprise que

Jeanne eût à redouter quelque sinistre lorsqu'elle voyait arriver sain et sauf le maître de Treffieux.

L'officier prit à part celle qui était encore généralement acceptée comme l'enfant du régisseur, bien que, dans la classe élevée, on n'eût plus guère de doutes sur sa naissance, la position faite à Jeanne à Treffieux ayant rappelé des circonstances peut-être tout-à-fait oubliées.

Aux premiers mots dits par le comte, Jeanne pâlit.

Aux premiers mots dits à Louise par Déséchaud, Mlle Du Taillis parut foudroyée, et sa douleur éclata bientôt si vive, que le meunier en était atterré. Louise se tordait dans un désespoir qui semblait égarer sa raison : sa bouche contractée prononçait des mots sans suite; son œil devint hagard, elle chancela...

Déséchaud la porta plutôt qu'il ne la fit marcher; et, dès qu'elle fut assise :

— Demoiselle, lui dit-il, je viens de vous porter un rude coup; excusez-moi : si être fou rend innocent des mauvais actes que l'on peut commettre, votre père est innocent, car il n'avait pas sa raison lorsqu'il a mis le feu... Moi, Pierre Déséchaud, j'affirme cela sur serment!

Louise tressaillit comme si un fer rouge l'eût pi-

quée; elle examina avec une grande honte le maître de Treffieux, et sanglota.

Il se fit un moment de silence pendant lequel on entendit les gens aller et venir activement dans la cour du château... des chevaux marchèrent du côté des remises, une voiture roula jusqu'au perron, et la Bely, ouvrant la porte, traversa le salon et couvrit Jeanne d'un manteau de voyage.

L'artisan observa l'officier et Jeanne qui paraissait beaucoup souffrir, bien qu'elle ne se plaignît point; mais son regard s'arrêta plus longtemps sur la Bely, qui pleurait.

— Monsieur le comte, reprit-il, si un malheur vous menace ou vous est arrivé, je n'ai que le droit de vous plaindre... Vous, par votre position, par votre rang, avez le droit d'interroger... Vous saurez donc que le bourgeois des Gouttes, se voyant pris par les gendarmes, s'est tiré dans la tête un coup de feu.

Mlle Du Taillis cacha son visage dans ses mains.

— Monsieur le comte, poursuivit l'artisan, activez la demoiselle, ou son père partira de ce monde sans lui avoir dit adieu... Quand j'ai quitté le Moulin-Pierre, il n'avait plus qu'à passer.

(La fin au prochain numéro.)

la remise de leur peine — par la persuasion s'il est possible, par la force s'il est nécessaire.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial sont partis mardi, à deux heures, de Saint-Cloud, pour Compiègne.

— Le total de la 41^e liste de souscription en faveur des inondés, publiée par le *Moniteur*, s'élève à 43,101 fr. 72 c.

Le total général est aujourd'hui de 2,375,540 fr. 84 c.

— On lit dans le *Moniteur* :

Depuis plusieurs jours on n'observe plus aucun accident de choléra à Paris. La maladie, qui avait perdu depuis quelque temps son caractère épidémique, peut être considérée comme entièrement éteinte.

— Le prochain paquebot du Mexique est attendu avec impatience, parce qu'on pense qu'il apportera des nouvelles importantes sur la situation de ce pays. Ce paquebot aurait dû, réglementairement, arriver le 10 de ce mois ; mais une dépêche particulière de New-York nous a appris que son départ de la Vera-Cruz a éprouvé un retard de quatre jours.

Il ne pourra donc arriver que demain ou après-demain, s'il n'a pas été contrarié par le temps.

— L'*Atrato*, venant de Indes occidentales, vient d'arriver à Southampton (Angleterre).

La fièvre jaune s'est manifestée à bord de ce paquebot après son départ de Saint-Thomas. Il y a eu 35 malades et 14 morts. L'*Atrato* a été mis en quarantaine.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.
SESSION DE 1866.

Présidence de M. LOUVET, président.

(Suite.)

Un membre de la quatrième commission fait connaître que les avis exprimés l'année dernière par les Conseils généraux sur les questions relatives à la pêche n'ont pas paru assez explicites à M. le ministre des travaux publics et que Son Exc. les appelle de nouveau à en délibérer. Pour faciliter le travail de ces assemblées, MM. les ingénieurs ont été invités à diviser en trois tableaux leurs propositions, faites d'après les principes suivants :

1^o Des réserves seront établies sur toutes les voies navigables et flottables sans exception.

Les modifications et additions à faire aux réserves actuelles sur les mêmes voies ne seront introduites qu'au fur et à mesure du renouvellement des baux.

Les Conseils généraux seront d'ailleurs consultés sur l'opportunité de l'interdiction de la pêche à la ligne flottante dans les parties des voies navigables et flottables réservées par le cahier des charges.

2^o Sur les cours d'eau non navigables ni flottables, les demandes d'interdiction de la pêche provoquées par l'Etat auront principalement en vue la reproduction des poissons voyageurs ; la création des réserves sur ces cours d'eau ne devra être appliquée que dans un petit nombre de sections placées dans des conditions favorables de surveillance, de régularité, de régime, de pureté et de température des eaux.

Les propriétaires riverains conserveront bien entendu une latitude entière pour l'établissement de réserves intéressant la reproduction de toute espèce de poisson.

3^o A l'égard des échelles :

On ne fera figurer dans le tableau que des cours d'eau dans lesquels les espèces voyageurs existent aujourd'hui et ceux dans lesquels ces espèces, après avoir existé autrefois habituellement, ont disparu depuis l'établissement des barrages.

Avant de déterminer les barrages dans les-

quels des échelles devront être établies, on tiendra compte des moyens dont l'administration pourrait user pour assurer le passage des poissons par une simple réglementation de la manœuvre des parties mobiles et des déversoirs ou vannes de décharge.

Relativement aux réserves à établir dans les rivières du département, la quatrième commission, après avoir examiné les propositions de MM. les ingénieurs, est d'avis qu'elles soient approuvées en ce qui concerne :

La Loire, la Sarthe, la Mayenne, le Loir, l'Oudon, le Thouet, le Layon.

Elle croit préférable de renoncer à l'établissement de frayères sur l'Authion, toute tentative dans ce but devant être évidemment inutile, tant que des restrictions n'auront pas été apportées au rouissage du chanvre et au faucardement.

Elle pense qu'il y a lieu d'interdire la pêche à la ligne flottante dans les parties réservées des rivières.

Elle estime qu'il n'y a pas d'utilité à établir des réserves dans les cours d'eau non navigables ni flottables.

Quant à la construction d'échelles dans les barrages, la commission regarde également cette mesure comme inutile, l'aloise étant le seul poisson voyageur que l'on trouve dans quelques-unes des rivières du département et son apparition étant encore assez rare.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

Dans le rapport présenté au nom de la troisième commission sur la question des chemins de fer, nous lisons :

« Comme vous le savez, messieurs, le projet de prolongement sur Tours du chemin de fer de Napoléon-Vendée à Bressuire a été soumis l'année dernière à l'enquête dans les départements de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Vienne et d'Indre-et-Loire. Cinq tracés y ont été présentés : ils se confondent jusqu'à Thouars, mais à partir de là, l'un se dirige sur Saumur pour s'y souder sur la ligne de Tours à Nantes ; les quatre autres prennent, à partir du même point, des inclinaisons différentes pour s'en aller rejoindre, suivant un parcours plus ou moins long, soit la ligne de Tours à Nantes, soit celle de Tours à Bordeaux.

De tous ces tracés, Messieurs, un seul nous intéresse réellement, c'est le premier. Les motifs développés dans le rapport que M. le préfet a dû joindre au dossier d'enquête sont parfaitement fondés, très-complets et semblent concluants. Votre commission ne pouvait rien y ajouter, mais aucune réponse n'étant encore venue nous éclairer sur la suite qui sera donnée par l'administration centrale à cette importante affaire, nous devons vous prier, Messieurs, de renouveler vos vœux précédents en vous référant aux conditions invoquées et jointes par M. le préfet au dossier d'enquête. »

Le Conseil général demande de nouveau :

1^o Que le prolongement sur Tours du chemin de fer de Napoléon-Vendée à Bressuire soit tracé de manière à se relier à Saumur avec la ligne de Nantes à Paris ;

2^o Que le chemin de fer de Paris à Vendôme et celui que l'on construit actuellement sur la rive gauche du Loir soient reliés à Angers en passant par Baugé et Beaufort, pour assurer la communication la plus directe entre Paris et Angers.

Le Conseil général renouvelle le vœu émis dans la session précédente pour l'établissement d'un port à la boire Quentin, à Saumur.

Il appuie les vœux exprimés par le conseil d'arrondissement de Saumur :

Pour que les propriétaires frappés par la grêle soient dégrevés d'impôt ;

Pour l'amélioration de la cale de la rue des Beausses, entre Saint-Clément-des-Lévées et Saint-Martin ;

Pour qu'un bureau de distribution soit établi à Gennes ; que le service de poste déjà existant du Lude à Noyant soit continué jusqu'à Saumur ;

Que le bureau de Martigné-Briant soit mis

en correspondance avec celui de Doué et qu'une boîte aux lettres soit établie à Champigny, commune de Souzay.

Le Conseil général demande que des travaux de restauration soient entrepris le plus tôt possible dans l'église de Cunault, classée comme monument historique, les combles et la toiture de cette église se trouvant dans un état complet de dégradation et menaçant ruine.

(La suite à un prochain numéro.)

Une des plus honorables familles de notre ville vient d'être plongée dans l'affliction par la mort prématurée d'un ses membres : M. le colonel Cordier, commandant en second l'École impériale de cavalerie, commandeur de la Légion d'Honneur et de l'ordre de Charles III d'Espagne, a succombé mardi à une douloureuse maladie dont il était atteint depuis quelque temps. Ses obsèques ont eu lieu hier soir, à trois heures.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le lieutenant-colonel Nérin, M. Brou, sous-intendant militaire, MM. les commandants Prévest et Humbert.

Six pelotons en armes faisaient escorte, commandés par M. le lieutenant-colonel Lhotte. M. le général Crespin conduisait le deuil. Tous les officiers, sous-officiers et soldats de l'École de cavalerie suivaient le cortège, auquel s'étaient réunis une grande partie de notre population, les autorités de la ville et les fonctionnaires de toutes les administrations.

Sur bord de la tombe, M. le général Crespin a prononcé un discours que nous espérons pouvoir donner dans notre prochain numéro.

M. Louvet, maire de Saumur, a adressé la lettre suivante à M. Joly-Leterme, capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers de notre ville.

Saumur, le 9 novembre 1866.

Monsieur le Capitaine,

J'ai transmis, immédiatement après l'avoir reçu, un extrait de votre rapport sur l'événement de Villemolle, à M. le Sous-Préfet de Saumur, en confirmant et en appuyant auprès de ce magistrat les actes de dévouement qui se sont produits de nouveau, de la part de notre belle compagnie de sapeurs-pompiers, dans cette douloureuse circonstance.

Je reçois aujourd'hui de M. le Sous-Préfet une lettre dont je m'empresse de vous envoyer copie. Ai-je besoin de vous dire que je m'associe de tout cœur aux justes éloges qui vous sont donnés.

Remerciez de nouveau en mon nom les sapeurs-pompiers, officiers, sous-officiers et soldats, et dites-leur que je suis fier d'être le commandant supérieur de pareils hommes.

Recevez, monsieur le Capitaine, etc.

Le Député, Maire de Saumur,

Signé : LOUVET.

Saumur, le 7 novembre 1866.

Monsieur le Maire,

Par votre lettre du 3 de ce mois, vous me faites l'honneur de me transmettre un rapport de M. Joly-Leterme, capitaine-commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de Saumur, relativement à la catastrophe de Villemolle, et vous me demandez d'appeler l'intérêt bienveillant du Gouvernement sur les hommes de cette compagnie qui se sont dévoués dans cette circonstance.

Mieux que personne, j'ai été, monsieur le Maire, en situation d'apprécier la noble conduite des sapeurs-pompiers de Saumur, les services qu'ils ont rendus et le courage dont ils ont fait preuve. Je regarde donc comme un devoir de les signaler tous nominativement à l'attention du gouvernement et de solliciter des distinctions honorifiques pour ceux qui ont exposé leur vie. Elles me paraissent d'autant mieux méritées, qu'agissant comme membres d'une compagnie dont les services ne se rétribuent que par la reconnaissance publique et la satisfaction du devoir accompli, ils ont apporté au sauvetage de Villemolle, un concours purement gratuit.

Je vous prie, monsieur le Maire, de vouloir bien les en remercier en mon nom et transmettre, particulièrement à leurs dignes officiers, l'expression de mon affectueuse estime. Veuillez agréer, monsieur le Maire, etc.

Le Sous-Préfet,

Signé : V^o O'NEILL DE TYRONE.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les journaux et les correspondances de Toulon s'accordent à dire que l'escadre d'évolution prend toutes les dispositions pour se tenir prête à remplir une mission secrète et pressée.

Quant à l'urgence de la mission, ils l'expliquent par la pressante nécessité où l'on serait d'employer les navires cuirassés par suite du départ de tous les transports à vapeur qui, à l'époque de l'évacuation de Rome par nos troupes, seront en route par le Mexique.

Le grand transport à vapeur la *Seine*, actuellement dans le port de Toulon, a reçu l'ordre de compléter son matériel et ne tardera pas à entrer en armement pour aller au Mexique.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Aujourd'hui jeudi 15 novembre 1866,

Pour la clôture des représentations de M. Samson et de M^{me} Armand, Mademoiselle de la Séglière, comédie en 5 actes, du Théâtre-Français ; Bataille de Dames, comédie en 3 actes.

L'éducation et l'instruction des enfants est le premier des devoirs pour le père de famille aussi bien que pour la société elle-même. Pénétré de cette vérité, M. de LABONNEFON, Inspecteur des Écoles primaires, qui a voué sa vie tout entière à l'instruction publique, a voulu consigner dans un livre le résultat de sa longue expérience afin de faciliter, dans la mesure de ses forces, la tâche si difficile des maîtres et des maîtresses, et il a écrit *Pierre Valdey ou le Bon fils*.

On a publié un nombre considérable d'ouvrages de lecture qui ont pour objet le développement intellectuel et moral des enfants, mais il n'existe pas, ce nous semble, de livre contenant un résumé des principes d'éducation écrit sous une forme attrayante et s'adressant aux enfants pour arriver, par leur entremise, au cœur même de la famille.

Pierre Valdey est destiné à combler cette lacune. C'est un roman moral qui reproduit les incidents de la vie ordinaire. Pierre Valdey est un cultivateur comme il y en a plus de huit millions en France, et le récit de sa vie et de ses travaux ne comporte aucune de ces situations violentes qui auraient le facile avantage d'exciter la sensibilité et l'intérêt des esprits superficiels. Cependant, tout en décrivant une de ces existences simples comme on en trouve partout, l'auteur a su donner à son récit l'attrait de l'imprévu et le charme qui captive le lecteur.

On trouve tout à la fois dans *Pierre Valdey* la substance des observations recueillies pendant vingt ans dans l'enseignement, une doctrine sûre et un modèle de style simple, clair et facile. Ce livre contient ainsi le précepte et l'exemple, ce qui explique le succès de la première édition. La seconde, celle que nous publions aujourd'hui, a été considérablement augmentée par l'auteur d'après les observations des maîtres dans l'art d'enseigner ; elle est honorée des plus hautes approbations catholiques et universitaires et bientôt elle sera dans toutes les écoles.

Pierre Valdey est édité par la librairie OUDIN de Poitiers et par la maison DELAGRAVE de Paris (ancienne librairie DEZOBRY) ; on peut se le procurer chez tous les Libraires.

BULLETIN FINANCIER.

Il y a depuis quelques jours, dans la tenue du

marché une amélioration à signaler, peu importante, si l'on veut, puisqu'elle succède subitement à une sorte de défaillance de la spéculation, mais assez concluante néanmoins pour démontrer aux vendeurs à découvert qu'ils ont épuisé toutes les influences mauvaises mises en œuvre depuis trop longtemps pour décourager le marché.

La fermeté de la Rente française est surtout significative, et nous y voyons, pour notre compte, la preuve d'un découvert constitué plutôt dans les hautes régions de la finance que dans celles de la petite spéculation, c'est-à-dire du public proprement dit.

Le 3 0/0 varie entre 69-70 et 69-80; l'Italien, entre 53-63 et 53-70, et le Mobilier, entre 393 et 393. On se préoccupe toujours des dividendes que cette institution de crédit pourra donner. L'incertitude la plus complète règne à cet égard.

Le Comptoir d'escompte est faible entre 897-30 et 900.

Les Chemins français ont une très-bonne tenue. L'Est fait 330 à 331-25, le Lyon 917-30 environ, le Nord de 1,180 à 1,182-30, l'Orléans 872-30 à 875-75.

Le Lombard et l'Autrichien ne varient pas; le

premier se tient de 400 à 402-50; le second de 393 à 397-30.

L'immobilière, dont on s'occupe beaucoup depuis quelques jours, oscille de 400 à 402-30. Le Transatlantique fait 323.

Au comptant, les Obligations françaises sont très-bien tenues, elles ont même monté de 4 à 2 fr. depuis la semaine dernière.

L'obligation de l'Est 3 0/0, qui va la première détacher son coupon (1^{er} décembre), a fait 310-30.

L'obligation mexicaine est cotée 147-30; l'obligation autrichienne 1863 a repris de 315 75 à 315.

La Bourse d'aujourd'hui lundi présente un vif intérêt. La lutte est vivement engagée entre la hausse et la baisse, dont les conséquences vont rejaillir sur les émissions nouvelles projetées, et principalement sur les Obligations futures de l'Immobilière. Il se produit des résistances et des discussions passionnées.

Trois heures. — La journée est décisive; la hausse a triomphé de tous les mauvais vouloirs, et le progrès des cours est général. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE TRAVAILLÉ.

Les créanciers de la faillite du sieur René Travaillé, charpentier à Saint-Cyr-en-Bourg, sont invités à se trouver, le lundi 19 novembre courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal, (540) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHICOTEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Chicoteau, menuisier et aubergiste, demeurant à Cléré, sont invités à remettre, dans le délai de 20 jours, à M. Cormery, syndic de la faillite, leurs titres de créances accompagnés de bordereaux sur timbre indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mercredi 5 décembre prochain, à midi.

Le greffier du Tribunal, (541) TH. BUSSON.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION
Le dimanche 25 novembre 1866, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes,

LA COUPE

DE

DEUX CHATAIGNERAIES

Contenant ensemble 4 hectares, complantés sur la terre du Bellay, commune d'Allonnes, et aboutissant: l'une au chemin allant du Bellay à la Vente, et l'autre au chemin allant des Landes à la Vetellerie.

S'adresser, pour voir ces bois, au régisseur du château du Bellay, et, pour tous renseignements, audit M^e DENIEAU, dépositaire du cahier des charges. (542)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION
A titre de licitation
Le dimanche 18 novembre 1866, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e TOUCHALEAUME, notaire, LA MÉTAIRIE

DE VILLEMOLLE-L'ABBÉ
Située communes de Verry et de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

D'une contenance de 62 hectares 96 ares 51 centiares.

Mise à prix 52,000 francs.

Voir pour plus amples détails les placards affichés. S'adresser pour tous renseignements à M^e TOUCHALEAUME, notaire, dépositaire du cahier des charges.

ON DEMANDE UNE BOULANGERIE A ACHETER dans la ville de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ,

UNE PROPRIÉTÉ

D'AGRÈMENT ET DE PRODUIT, Dans un seul tenant.

Située au Petit-Puy, commune de Saumur, à 50 mètres de la route impériale de Saumur à Chinon,

Appartenant à M. SENGÉ, propriétaire à Saumur,

D'une contenance totale de 2 hectares 58 ares 50 centiares ou 47 bois-selées.

S'adresser, pour visiter cette propriété et traiter à l'amiable, à M. SENGÉ, rue Saint-Lazare, faubourg Nantilly, à Saumur.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (450)

Douze mille francs A PLACER EN VIAGER

Sur une tête de 60 ans.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (525)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE D'OBJETS HORS DE SERVICE

Provenant du Service du Génie de la Place de Saumur.

Le jeudi 22 novembre 1866, à deux heures après midi, au Bureau du Génie de la Place de Saumur,

par le ministère du Receveur des Domaines, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de matériaux et objets provenant du service du Génie, tels que: bois hors de service, planches de peuplier, chêne débité, ferrailles, fonte, cheminées à la prussienne, tuyaux de poêle, tonnes à eau, cuvettes en faïence, bat-flancs, râteliers d'écurie, vieilles croisées, etc.

Saumur, le 14 novembre 1866. Le Receveur des Domaines, (543) PARISOT.

A VENDRE
BEAUX PLANTS

DE

PEUPLIERS SUISSES et D'ITALIE (10,000 pieds de 3 ans).

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur. (481)

A CEDER DE SUITE
Pour cause de changement de commerce

UN MAGASIN

DE

Spécialité de Blanc et Lingerie,

Situé rue Noire, n° 11, à Châtellerault.

S'adresser à M. MASSIN. (516)

A LOUER
UNE PETITE MAISON BOURGEOISE, avec cour et jardin, située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, occupée autrefois par M^{me} d'Harember.

S'adresser à M. de la Frégeolière, ou à M^e Leroux, notaire à Saumur.

ON DEMANDE UN GARDE au château de Salvart, commune de Neuillé. (491)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES

Pour l'atelier d'Arçonnerie de l'Ecole impériale de cavalerie.

Le jeudi 13 décembre 1866, à une heure, à l'atelier d'Arçonnerie, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire du 1^{er} janvier 1867 jusqu'au 31 décembre 1869, savoir:

- Aciers,
- Fer de Berry,
- Fil de fer,
- Tôle de fer,
- Charbon de terre,
- Charbon de bois,
- Coke,
- Bouclerie,
- Outils,
- Cuir,
- Matières diverses, etc., etc.

L'adjudication sera dévolue à ceux des concurrents dont les prix seront le plus au-dessous de ceux adoptés pour limites, et déposés, sous pli cacheté, sur le bureau, au commencement de la séance.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, rue Bodin, n° 3, où le public sera admis à en prendre connaissance, et au bureau de l'Officier d'administration comptable de l'Arçonnerie.

Le Sous-Intendant militaire, (527) BROU.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES

Pour la Maréchalerie de l'Ecole impériale de cavalerie.

Le jeudi 13 décembre 1866, à une heure, à la Maréchalerie, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire du 1^{er} janvier 1867 au 31 décembre 1869, savoir:

- Fer neuf,
- Fer hors de service,
- Fer en verge,
- Clous de cheval,
- Charbon de terre.

L'adjudication sera dévolue à ceux des concurrents dont les prix seront le plus au-dessous de ceux adoptés pour limites, et déposés, sous pli cacheté, sur le bureau, au commencement de la séance.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, rue Bodin, n° 3, où le public sera admis à en prendre connaissance, et au bureau de l'Officier d'administration comptable de la Maréchalerie.

Le Sous-Intendant militaire, (528) BROU.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

A l'entrée de la rue Saint-Nicolas, n° 8, anciennement occupée par un commerce de graineterie, et en dernier lieu par un café.

S'adresser à M. LÉPINE-BOURGEOIS, rue de la Comédie, à Saumur. (457)

NOUVELLES MACHINES A COUDRE Américaines.

A. MARLOTEAU,

Rue des Poëliers, à Angers.

Avec la machine nouvelle, on peut faire tous les travaux que l'on faisait autrefois avec les machines de 250 francs.

Prix: 80 francs.

Marchant à la main, se transportant sur n'importe quelle table.

Montée sur un très-joli guéridon, fonctionnant au pied.

Prix: 130 francs.

Beaucoup de personnes, mal renseignées sur les machines à coudre, ou n'ayant aucune connaissance des progrès opérés depuis quelques années par la Maison Américaine de M. Ch. B. Goodwin, croient encore bien faire en achetant des systèmes Howe et autres, qui, aujourd'hui, n'ont plus leur raison d'être, car les

machines de la Maison Américaine les surpassent en vitesse, légèreté, beauté de travail et modicité de prix; les réparations sont moins coûteuses et promptement faites.

Je m'engage, pour toutes machines sortant de ma Maison, à les rendre de suite, ou au plus tard dans les vingt-quatre heures. (489)

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son **Atelier de Confection** à son fils le jeune, et que pour écouler ses marchandises, il vendra 15 0/0 au-dessous des prix ordinaires. (445)

RHUMATISMES, Goutte.

L'Ovate chimique anti-rhumatismale du **Dr Pattison** soulage instantanément et guérit radicalement la Goutte, les Rhumatismes de toute sorte, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge. En rouleaux, à 2 fr. et à 1 fr., chez M. J. OUI, pharmacien de 1^{re} classe, place de la Bilange, 58. (476)

Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES,

Chirurgiens-Herniaires, rue de la Banque, 16, à Paris.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier et bandagiste, rue Saint-Jean, 47.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'effacement, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. Lardeux se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. — PRIX MODÉRÉS. (515)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 13 NOVEMBRE.			BOURSE DU 14 NOVEMBRE.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	69 20	»	» 10	69 27	» 07	»
4 1/2 pour cent 1852.	97 50	»	»	97 50	»	»
Obligations du Trésor.	466 25	»	1 25	466 25	»	»
Banque de France.	3620	5	»	3625	5	»
Crédit Foncier (estamp.)	1385	10	»	1385	»	»
Crédit Foncier colonial.	580	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	600	»	»	600	»	»
Crédit industriel.	650	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier.	620	»	2 50	626 25	6 25	5
Comptoir d'esc. de Paris.	895	»	5	898 75	3 75	»
Orléans (estampillé).	872 50	»	7 50	881 25	8 75	5
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1185	»	»	1182 50	»	2 50
Est.	535	2 50	»	533 75	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	915	»	5	915	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	585	2 50	»	582 50	»	2 50
Ouest.	562 50	»	2 50	563 75	1 25	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1598 75	8 75	»	1593 75	»	5
Canal de Suez.	363 75	1 25	»	»	»	»
Transatlantiques.	525	»	»	523 75	»	1 25
Emprunt Italien 5 0/0.	55 60	»	25	55 30	»	30
Autrichiens.	403 75	3 75	»	410	6 25	»
Sud-Autrich.-Lombards.	406 25	1 25	»	410	3 75	»
Victor-Emmanuel.	75	»	»	75	»	»
Romains.	65	5	»	62	»	3
Crédit Mobilier Espagnol.	345	5	»	341 25	»	3 75
Saragosse.	150	10	»	150	»	»
Séville-Xérès-Séville.	26 25	50	»	26 50	25	»
Nord-Espagne.	133	50	»	131 25	»	1 75
Compagnie immobilière.	425	1 25	»	423 75	»	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	314 75	»	»	314 75	»	»
Orléans.	309	»	»	309	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	307 75	»	»	308	»	»
Ouest.	308	»	»	308	»	»
Midi.	308 25	»	»	308 75	»	»
Est.	310 50	»	»	309 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,